



# **Samedi 5 décembre, Défendons nos emplois et nos salaires Rendez-vous Porte des Lilas à 14 h**

*L'économie parisienne, repose principalement sur le commerce et le tourisme, les Hôtels Cafés Restaurants sont les premiers touchés par cette crise sanitaire et économique. Parmi les 900 000 salariés de ce secteur, si nous ne réagissons pas, beaucoup d'entre nous y laisseront leur emploi, verrons les conditions de travail se dégrader et les droits collectifs disparaître.*

**Ne laissons pas les grands patrons de l'hôtellerie profiter de la crise pour déréglementer davantage et licencier à tout va !**

La quasi-totalité de ces hôtels appartiennent à des grands groupes, des familles riches, des investisseurs qui ont prospéré pendant des années. Paris est la première destination touristique au monde, les taux d'occupation et le prix moyen des chambres sont parmi les plus élevés. Des profits énormes ont été réalisés depuis des décennies. Malgré cela, la tentation est forte pour sacrifier les salariés qualifiés, les remplacer par du personnel de la sous-traitance et restructurer l'ensemble de la profession.

**Parmi les hôteliers, les plus puissants préparent leur monde d'après pour leurs actionnaires !**

SODEXO, ELIOR, LE MERIDIEN ETOILE, LOUVRES RESTAURATION, HYATT PARIS VENDÔME, REGENCY PARIS ETOILE, HÔTEL NAPOLEON, LE MONTALEMBERT, GROUPE ACCOR, NOVOTEL PARIS LES HALLES, LE PERA, LE ROYAL MONCEAU et tant d'autres annoncent des suppressions d'emplois, des fermetures, des restructurations. Et ce n'est pas suffisant, alors que les PSE suivent leurs cours, certains y ajoutent des accords de Compétitivité ! Ils nous demandent de renoncer au 13e mois, à la prime d'ancienneté, aux RTT, aux CP....

**Agissons contre les licenciements ! Pas de chantage à l'emploi !**

Il existe des dispositifs prévus par le gouvernement. Cette crise se terminera, l'activité reprendra, l'hôtellerie restauration à Paris redeviendra un secteur en forte demande d'emplois. Les grosses fortunes de l'hôtellerie ont les moyens d'éviter les licenciements et la précarisation de nos métiers.

- **Les dispositifs de chômage partiel doivent être maintenus au-delà du 31 décembre.**
- **Des contrôles rigoureux doivent avoir lieu, les aides aux entreprises doivent être versées uniquement si l'emploi est préservé. Les entreprises qui ont touché des aides et qui licencient doivent rembourser.**
- **L'autorisation administrative des licenciements économiques, doit être rétablie.**
- **Les négociations des accords de compétitivités doivent être suspendues.**
- **La priorité pour réembaucher un salarié licencié économiquement doit perdurer bien au-delà d'un an.**
- **Abandon du projet de réforme de l'assurance chômage inadapté et indécent dans la période.**